

# Viols massifs en RDC : A quand la poursuite des auteurs de ces crimes contre l'humanité ?

Date de mise en ligne : mardi 12 juillet 2011

## Description :

Alors que la mission du Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'Homme (BCNUDH) vient de publier son rapport d'enquête sur les atrocités de juillet 2010, où en quatre jours, 300 femmes, 23 hommes, 55 filles et 9 garçons ont été violés par des éléments de groupes armés rebelles<sup>1</sup>, dans la région de Walikale au Nord Kivu, la FIDH et ses organisations membres en RDC, le Groupe Lotus, la Ligue des Électeurs et l'ASADHO regrettent vivement que, près d'un an après ces événements, les victimes et la population souffrent encore de l'incapacité du gouvernement congolais à assurer une justice efficace.

**Copyright © Mouvement mondial des droits humains - Tous droits réservés**

**Alors que la mission du Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'Homme (BCNUDH) vient de publier son rapport d'enquête sur les atrocités de juillet 2010, où en quatre jours, 300 femmes, 23 hommes, 55 filles et 9 garçons ont été violés par des éléments de groupes armés rebelles [1], dans la région de Walikale au Nord Kivu, la FIDH et ses organisations membres en RDC, le Groupe Lotus, la Ligue des Électeurs et l'ASADHO regrettent vivement que, près d'un an après ces événements, les victimes et la population souffrent encore de l'incapacité du gouvernement congolais à assurer une justice efficace.**

« À ce jour, seule une personne aurait été arrêtée et inculpée pour ces viols. Le manque de progrès dans les enquêtes officielles et dans les poursuites judiciaires contre les auteurs de ces crimes favorisent leur répétition » a souligné Paul Nsapu, Président de la Ligue des Électeurs et Secrétaire général de la FIDH.

Les crimes perpétrés à Walikale s'inscrivent dans le cadre de pratiques généralisées de viols massifs perpétrés de façon quotidienne en RDC depuis plus de 10 ans, en toute impunité. D'après des informations parvenues à nos organisations, entre le 10 et le 13 juin 2011, plus de 200 hommes armés ont attaqué les femmes à Abala, Kanguli et Nyakiele dans le province de Sud Kivu. Plus de 200 femmes ont déclaré avoir été victimes de viols. Selon les témoignages recueillis par une mission conjointe des agences des Nations Unies et des ONG locales, il ne fait aucun doute sur l'identité des hommes à l'origine de ces attaques [2]. Il s'agit de troupes armées menées par Nyiragire Kulimushi, alias le « Colonel Kirafu ». Une enquête militaire sur ces événements serait en cours [3].

« Les viols massifs et collectifs commis dans l'est de la République Démocratique du Congo sont des crimes contre l'humanité et doivent être poursuivis et sanctionnés par la justice congolaise, ou à défaut par la Cour pénale internationale », a déclaré Souhayr Belhassen, présidente de la FIDH.

Nos organisations appellent le gouvernement Congolais à renforcer ses efforts afin de poursuivre les auteurs de ces crimes devant la justice nationale. Au delà du devoir de justice, le gouvernement doit assurer la protection des victimes qui sont en proie à des représailles et au rejet de la part de leurs communautés.

La FIDH, le Groupe Lotus, la Ligue des électeurs et l'ASADHO appellent le procureur de la CPI à poursuivre ses enquêtes sur les viols massifs et systématiques commis dans les provinces des Kivus, au titre des articles 7 et 8 du Statut de Rome, y compris ceux perpétrés à Walikale. La FIDH rappelle que ces crimes devraient également entrer dans le champs de compétence des tribunaux spéciaux en cours de création en RDC.

---

[1] Lien vers le rapport de la mission d'enquête : [http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Rapport\\_complet\\_147.pdf](http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Rapport_complet_147.pdf)  
D'après le rapport, les responsables de ces viols seraient des éléments d'une coalition de combattants des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), des Maï Maï Sheka, ainsi que par les éléments résiduels du Lieutenant-Colonel Emmanuel Nsengiyuma.

[2] Une mission d'évaluation conjointe, composée des représentants de la MONUSCO, du Bureau de la Coordination des affaires humanitaires (OCHA), du Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et des ONG locales, a été menée le 25 juin 2011. Voir, par exemple, Fizi : affaire viols massifs à Nakiele, au moins 121 femmes en auraient été victimes, 27 juin 2011 <http://reliefweb.int/node/422417>

[3] En février 2011, l'adjoint du Colonel Kirafu et 8 autres avaient été reconnu coupable de crimes contre l'humanité par un tribunal militaire congolais, pour viol de 60 femmes lors d'une attaque sur la ville de Fizi (Sud-Kivu), début janvier 2011. Voir le communiqué de presse d'Amnesty

## **Viols massifs en RDC : A quand la poursuite des auteurs de ces crimes contre l'humanité ?**

---

international du 23 juin 2011 : RDC : de nouveaux viols collectifs sont une conséquence effroyable de la faiblesse de l'appareil judiciaire,  
<http://www.amnesty.org/en/node/25286>